

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM163/2022

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Réfection de tranchées
Chemin de la Rivière

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société MGBTP, en date du 28 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris des travaux de réfection de tranchées en enrobé chaud sur le chemin de la Rivière ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de régler la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est sur une voie communale ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 07 novembre au jeudi 10 novembre 2022, la circulation sera interdite, sauf riverain, sur le chemin de la Rivière.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin des Bruyères, l'avenue Marcel Mérieux (RD99), la route de Marcy (RD30) et la route des Pierres Blanches.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

15 NOV. 2022

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le maire de la commune de SAINTE-CONSORCE,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Madame la responsable de la société MGBTP, 140 rue Frédéric Monin, ZI des Platières, 69440 MORNANT.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 02 novembre 2022



LE MAIRE : Bernard ROMIER